



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-072

Contrat de ville subventions 2022 (Politique de la ville)

7.4

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	6
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTIN

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

La loi de programmation 2014 pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un nouveau cadre contractuel refondant la politique de la ville et réformant la géographie prioritaire pour 6 années (2015 - 2020).

Le Conseil municipal du 16 avril 2015 a validé la convention cadre du contrat de ville, porté par l'Agglomération du Pays de Dreux et signé par les différents partenaires le 3 juillet 2015 : État, Conseil départemental, Agglo du Pays de Dreux, OP-Habitat Drouais, Caisse d'Allocations Familiales, Villes de Dreux et de Vernouillet.

La durée du contrat de ville de l'agglomération du pays du drouais a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Dans ce cadre, un appel à projets est lancé permettant aux porteurs de projets et aux partenaires de déposer des projets en cohérence avec les axes prioritaires du contrat de ville :

- Cohésion sociale : Enfance, famille et jeunesse, favoriser le lien social et la participation à la vie de la cité, promouvoir la citoyenneté et prévention de la délinquance, promouvoir la santé.
- Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Développement économique et emploi.
- Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation.

L'annexe financière du contrat de ville pour l'année 2022 comprend des actions portées par différents opérateurs associatifs et des actions portées par la Ville de Dreux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement prévu dans l'annexe financière.
- Autorise Monsieur le Maire à verser aux opérateurs concernés les contributions de la Ville de Dreux sous forme de subvention, à signer les conventions éventuelles et à intervenir dans le cadre de ces actions.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions accordées en faveur de la Ville de Dreux, à signer les conventions éventuelles et à intervenir dans le cadre de ces actions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-072-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-072-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022